

Décision

Générale

colonial

Décision n° 152 du 4 février 1950.

n° 152

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

4 février 1950

Numéro JO

n° 2 du 28/02/1950

Date du numéro

28 février 1950

VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances, chevalier de la Légion d'honneur, Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable a la colonie par décret du 18 juin 1884

Vule décret, du 2 mars 1910 portait règlement, sur la solde et les accessoires de solde

Vule décret du, 3 juillet 1897 sur les passages des fonctionnaires des services coloniaux et locaux ; Ali le contrat du 17 janvier 1947 renouvelé par contrat du 7 décembre 194S engageant M. Kakotondrasoi en qualité de secrétaire dactylographe; Ali le certificat du Conseil de santé en date du 13 janvier 1950,

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

Le contrat en date du 7 décembre 1918, engageant M. Rakotondrasoa, est résilié pour raison de santé et pour compter du jour de l'embarquement de l'intéressé.

Art. 2

Avant son départ M. RaKotoNdrasoa percevra une indemnité égale à quatre mois de rémunération.

Art. 3

La présente décision sera pu: bliée et communiquée partout où besoin sera.

Pour le.Gouverneur et par délégation :Le Secrétaire général, p. i.,P. ROULAND.).